

ANNEE 2024

SEANCE PUBLIQUE
DU 6 MAI 2024

Délibération n°

2024051

Date de convocation : 02/05/2024

Date d'affichage : 10 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention :
Contre :

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20240506-2024051-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mai 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent (e) s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, , Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusé (e)s : Marie GRABET dit BOUCHET (pouvoir à C. Brésac), Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Céline FAYS (pouvoir à Laure Trémouille), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS), Valérie ETCHART (pouvoir à Guénael Le Cam).

Secrétaire de séance : Sylvie ITHOURRIA

OJ n°9 : Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h hebdomadaires)

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2024, un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (23h de travail hebdomadaire annualisé) a été créé, pour permettre à un agent (sur sa demande) de diminuer son temps de travail pour suivre une formation ayant pour objectif une reconversion professionnelle.

L'ancien emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) n'a donc plus lieu de figurer au tableau des effectifs.

Après avoir entendu Monsieur l'adjoint au Maire dans ses explications complémentaires,

Après avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la suppression, à compter du 1^{er} mai 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial,

PRECISE que l'agent concerné sera nommé sur son nouvel emploi (23h de travail hebdomadaire) à compter de cette date.

Fait à Bassussarry, le 6 mai 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

